

Date de génération de ce justificatif : 22/11/2024

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

DAIGRE FANNY – Constitution de société

Référence : L018779

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 21 avril 2023 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



Avis de constitution Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GOURLIZON du 11 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée à associée unique Dénomination : DAIGRE FANNY
Siège : Zone d'activités de Bellevue – Kerfreost – 29710 GOURLIZON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de QUIMPER Capital : 160 000 euros Objet : la prise de participation sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financière, agricole, immobilière ou autre. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur le plan administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autre Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

— La cession des actions de l'associée unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : Madame Fanny DAIGRE, demeurant Kerouguen à GOURLIZON (29710)
Pour avis.

[Consulter cette annonce en ligne](#)